

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
LA BULLE YOGA

En vigueur au 5 Juillet 2018

1. Objet

Les présentes conditions générales de ventes (« **CGV** ») sont mises à disposition des clients (individuellement, un « **Client** ») de La Bulle Yoga SARL, société au capital social de 25,000€, dont le siège social est situé au 29 Place Bellecour 69002 Lyon, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 830 204 293 (le « **Vendeur** »).

Ces CGV sont applicables à la vente en ligne de crédits (les « **Crédits** ») pour des séances de cours collectifs, ou d'ateliers, de yoga (les « **Cours** ») commercialisés par le Vendeur par l'interface

2. Opposabilité

Ces CGVs sont portées à la connaissance du Client lors du passage d'une commande sur le site Mindbody et le Client reconnaît les accepter et en avoir eu connaissance en cochant la case prévue à cet effet. Ces CGVs sont également consultables en tout temps sur le site labulle.yoga.

La validation de la commande par sa confirmation vaut adhésion du Client sans condition ni réserve aux CGV en vigueur au jour de la commande, dont la conservation et la reproduction sont assurées par le Vendeur conformément à l'article 1369-4 du Code civil, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire (devis, offre, ou autre), qui serait inopposable au Vendeur sauf accord express.

Le Vendeur se réserve la faculté de modifier les CGV à tout moment. En cas de modification des CGV, les CGV applicables au Client sont celles en vigueur à la date de la commande.

3. Interprétation

La nullité de l'une des clauses des CGV n'entraîne pas la nullité des CGV ou des autres clauses des CGV, qui conserveront toute leur force et leur portée, à moins que le Client ne démontre que la disposition annulée revêt pour lui un caractère essentiel et déterminant sans lequel il n'aurait pas contracté.

L'inapplication temporaire d'une ou plusieurs clauses des CGV par le Vendeur ne saurait être interprétée comme une renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets sauf mention expresse et écrite de sa part.

À cet égard, il est précisé que le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir d'un manquement par le Client à l'une de ses obligations visées dans les présentes CGV ne saurait être interprété, pour l'avenir, comme une renonciation à invoquer ledit manquement ultérieurement ou une renonciation à l'obligation en cause.

4. Abonnements et services

a) Achat et utilisation des Crédits

Le Vendeur offre au Client l'accès au studio de yoga et aux Cours qui y sont dispensés via l'achat de Crédits sur l'application MindBody, accessible depuis le site www.labulle.yoga. Chaque Crédit donne accès à un Cours, auquel le Client peut s'inscrire dans la limite des places disponibles. Les Crédits peuvent être achetés individuellement ou dans le cadre de forfaits, abonnements, ou autres offres proposées par le Vendeur.

Les Cours sont dispensés par des prestataires désignés par le Vendeur.

A l'exception des cartes-cadeaux, les Crédits sont nominatifs et ne peuvent être utilisés par une personne autre que le Client ; ils ne peuvent faire l'objet d'aucun prêt, échange ou revente, à titre gratuit comme à titre onéreux. Les cartes-cadeaux ne peuvent être utilisées que par la personne désignée par l'acheteur.

b) Annulation

Le Client peut annuler son inscription à un cours à tout moment via l'application MindBody. Toute annulation faite moins de 12h avant le début du cours pourra justifier le débit d'un Crédit par le Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler un Cours, sans préavis et sans indemnités. Aucun Crédit ne sera débité au Client pour un cours annulé. Le Vendeur fera ses efforts raisonnables afin d'informer le Client préalablement à toute annulation de Cours.

c) Prix

Le prix des abonnements, forfaits, ateliers ou cartes-cadeaux sont tels qu'indiqués sur l'application MindBody à la date de la commande. Ces prix figures en Euros, toutes taxes comprises.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier les prix des offres et services à tout moment, tout en garantissant au Client l'application du prix en vigueur au jour de sa commande.

Le prix doit être payé par le Client dès la confirmation de la commande sur l'application MindBody. Les paiements bancaires sont sécurisés par l'application PaySafe.

Pour certains abonnements récurrents, le prix peut être payé par prélèvement automatique sous réserve de la signature par le Client d'une autorisation de prélèvement. Cette autorisation de prélèvement peut être résiliée à tout moment; les sommes dues par le Client devront alors être réglées par carte bancaire sur l'application MindBody.

d) Durée de validité

La durée de la validité des abonnements ou forfaits est telle qu'indiquée lors de la conclusion de la vente.

Exceptionnellement, la durée de validité des abonnements ou forfaits peut être étendue sur présentation d'un certificat médical faisant état d'une incapacité pour le Client de pratiquer le yoga pendant plus de dix (10) jours. La durée de validité de l'abonnement ou du forfait est alors étendue d'une durée égale à la période d'incapacité subie par le Client tel qu'attesté par le certificat médical.

e) Abonnements avec engagement de durée minimum

Le Vendeur peut proposer des abonnements mensuels avec un engagement de durée minimum, cette durée étant annoncée lors de l'achat de l'abonnement par l'application MindBody. En cas de résiliation pendant la période d'engagement minimum (hors période de rétractation en vertu de l'article 7), le prix total de l'abonnement pour la période minimum deviendra dû.

Au delà de la période minimum d'engagement, l'abonnement se poursuit pour une durée indéterminée avec paiements mensuels aux conditions tarifaires souscrites. Le Client peut alors résilier l'abonnement à tout moment, par écrit (lettre ou courriel) avec accusé de réception, qui doit être reçu au moins cinq (5) jours avant la date du prochain prélèvement (date anniversaire mensuelle du contrat).

Les abonnements mensuels avec un engagement minimum offrent au Client un nombre de Cours défini, à un tarif mensuel avantageux. Les Cours n'ayant pas été utilisés pendant une période de trente jours définie ne peuvent être reportés à la période de trente jours suivante.

5. Effets personnels

Le Vendeur met à disposition des Clients des vestiaires ainsi que d'autres espaces où laisser leurs effets personnels (patères de l'entrée ; rangement vestibule Studio B), sans possibilité de mettre ces effets sous clef. Le Vendeur décline toute responsabilité quant au vol ou à la dégradation des effets personnels des Clients, ce que le Client reconnaît expressément.

6. Responsabilité

Le Client reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepté les dispositions suivantes :

- a. La pratique du yoga, comme toute pratique physique ou sportive, peut comporter des risques qui sont expressément acceptés par le Client.
- b. Le Client s'engage à faire vérifier par un médecin son aptitude à pratiquer le yoga, et à notifier le Vendeur ou son préposé de toute blessure ou condition préexistante devant être prise en compte pour la pratique du yoga. Le Vendeur pourra demander au Client de fournir un certificat médical attestant de son aptitude à la pratique du yoga.
- c. Le Client décharge le Vendeur de toute responsabilité concernant tout accident ou dommage pécuniaire, corporel ou moral, ou tout vol, dégât ou dégradation de la propriété du Client, découlant des services ou produits vendus, sauf en cas de faute ou négligence grave.
- d. Le Vendeur ne saurait en aucun cas être tenu responsable de tout accident ou dommage pécuniaire, corporel ou moral, ou de tout vol, dégât ou dégradation de la propriété du Client, causé par un autre client ou par un tiers.

7. Exclusion

Le Vendeur se réserve le droit d'exclure d'un Cours et/ou du studio tout Client dont le comportement ou les propos seraient nuisibles ou gênants pour les autres clients, le Vendeur ou ses préposés, ou causerait une dégradation de la propriété du Vendeur, de ses préposés ou des autres clients, et ce sans préavis ni indemnité.

8. Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le Client peut se rétracter dans un délai de 14 jours calendaires à compter de l'achat de son forfait ou abonnement via l'application MindBody. Le Client ne pourra réclamer le remboursement d'un cours pris pendant la période de rétractation.

Toute demande de rétraction doit être signifiée au Vendeur par écrit (courriel ou lettre) envoyé avec preuve de réception.

9. Résolution des différends

Tout litige relatif aux services ou aux produits fournis par le Vendeur, ou aux CGVs et leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences ou leurs suites, qui n'aurait pu être résolu à l'amiable entre le Vendeur et le Client sera soumis à la juridiction compétente dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (conformément à l'article L. 534-7 du Code de la consommation), ou auprès d'instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (notamment conciliation) en cas de contestation.

10. Données personnelles

Les informations confidentielles portées à la connaissance du Vendeur par le Client pourront donner lieu, sur simple demande du Client, à exercer de son droit individuel d'accès auprès du Vendeur, dans les conditions prévues aux termes de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, et ses textes d'application, relatifs aux données informatiques et à la protection de la vie privée et de la liberté individuelle.

11. Mentions obligatoires

Dispositions législatives applicables en matière de garanties légales

Code de la consommation

Article L. 211-4

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L. 211-5

Pour être conforme au contrat, le bien doit : 1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : – correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; – présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L. 211-12

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Code civil

Article 1369-4

Quiconque propose, à titre professionnel, par voie électronique, la fourniture de biens ou la prestation de services, met à disposition les conditions contractuelles applicables d'une manière qui permette leur conservation et leur reproduction. Sans préjudice des conditions de validité mentionnées dans l'offre, son auteur reste engagé par elle tant qu'elle est accessible par voie électronique de son fait.

L'offre énonce en outre :

- 1° Les différentes étapes à suivre pour conclure le contrat par voie électronique ;
- 2° Les moyens techniques permettant à l'utilisateur, avant la conclusion du contrat, d'identifier les erreurs commises dans la saisie des données et de les corriger ;
- 3° Les langues proposées pour la conclusion du contrat ;
- 4° En cas d'archivage du contrat, les modalités de cet archivage par l'auteur de l'offre et les conditions d'accès au contrat archivé ;

5° Les moyens de consulter par voie électronique les règles professionnelles et commerciales auxquelles l'auteur de l'offre entend, le cas échéant, se soumettre.

Article 1641

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648, al. 1

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.